



La CGT présente partout sauf dans certaines instances !

Malgré la présence de notre syndicat dans toutes les mobilisations et les actions décidées par la CGT ou en intersyndicale pour lutter contre les reculs sociaux et réclamer au contraire de véritables avancées sociales, la CGT de PSA vient d'être exclue de l'Instance des CHSCT grâce aux ententes entre les autres syndicats qui existent sur tous les sites du Groupe. Le même procédé a été appliqué dans les CE de tous les sites, au moment d'élire les élus du CCE, excluant ainsi complètement la CGT au CCE de PSA (aucun élu).

La CGT dans l'action

Le 08 octobre 2015, pour les salaires et les pensions de retraite, notre syndicat était le seul syndicat du site à appeler au rassemblement devant la gare. En effet, face à 3 années de gel des salaires et la mise en place de l'accord de compétitivité (NCS), il nous avait semblé important d'appeler les salariés à se faire entendre sur les questions du pouvoir d'achat.

Le 24 novembre 2015, notre section des retraités s'était saisie de l'appel de 6 syndicats nationaux (CGT, FO, CFTC, CFE-CGC, FSU, Solidaires) pour manifester en faveur du pouvoir d'achat des retraités (80 centimes d'augmentation mensuelle en 2016). La CGT du site était la seule à appeler à un arrêt de travail, la seule également à défiler avec sa section « retraités », malgré l'appel de 6 syndicats !

Le 02 décembre 2015, l'ensemble des syndicats présents chez Air France, dont FO et CFTC, appelaient les salariés de toute la France à apporter leur soutien à 5 salariés convoqués au tribunal de Bobigny pour « violence en bande organisée », suite à l'affaire des chemises arrachées.

Notre syndicat a là aussi été le seul du site à appeler à la mobilisation devant le tribunal de Montbéliard pour les libertés d'actions syndicales, pour le droit à défendre nos emplois, contre la position de Manuel Valls qui avait traité les manifestants de voyous et demandait des sanctions exemplaires.

Sans oublier que les salariés du site de Sochaux et Belchamp ont placé la CGT comme 1^{ère} organisation syndicale avec un tiers des voix, tous collègues confondus, lors des élections de décembre 2014 !

Malgré tout, les syndicats de l'entente continuent à exclure la CGT de tous les postes, tant au bureau du CE, qu'au CCE, qu'aux secrétariats des CHSCT et maintenant au sein de l'Instance des CHSCT.

Ils se distribuent les fauteuils entre eux, et laissent les actions de terrain à la CGT.

Instance des CHSCT

Cette instance est issue de la loi sur la sécurisation de l'emploi de juin 2013 et la loi Rebsamen d'août 2015. Il s'agit encore une fois d'aider le patronat en supprimant les consultations locales des CHSCT lorsque le projet présenté concerne plus de 2 sites. L'objectif étant d'éviter les mouvements sociaux locaux lorsque les directions voudront mettre en place des projets de suppression d'emplois ou de dégradations des conditions de travail.

PSA très pressé

La direction centrale a sauté sur l'occasion de passer outre les consultations locales des CHSCT et a été extrêmement rapide sur le sujet, en organisant en seulement 8 jours :

- Une réunion de « négociation » d'un accord intégrant les conditions de mise en place de l'Instance des CHSCT, le 25 novembre.

La CGT n'a pas signé l'accord principalement en raison de la suppression de la consultation des CHSCT locaux.

Un projet central pouvant avoir des conséquences différentes sur l'emploi et les conditions de travail en fonction des particularités de chaque site !

- Une réunion de l'ensemble des élus CHSCT de chaque site du Groupe les 03 et 04 décembre pour désigner les élus qui siègeront dans l'Instance.

Comme nous vous le disions plus haut, les syndicats de l'entente se sont mis d'accord pour élire les représentants entre eux, soit parmi les titulaires : un CFE-CGC et un FO et parmi les suppléants, un CFTC et un CFE-CGC. Ça s'est passé comme cela sur tous les sites PSA, il n'y aura aucun élu CGT dans cette instance !

La CGT continuera à se battre à vos côtés

CHSCT

Les Comités d'Hygiène Sécurité et Conditions de travail devraient permettre de débattre de l'organisation du travail qui est décidé et mise en place par la direction, seuls responsables des mauvaises conditions de travail et du mal-être au travail.

DGI à Belchamp

Les syndicats FO et CFE-CGC ont volé au secours de la direction pour mettre un terme à la procédure de « Danger Grave et Imminent » lancée par la CGT concernant les méthodes employées vis-à-vis des salariés de l'accueil à Belchamp.

Pour la CGT, il s'agissait pourtant d'obtenir l'arrêt des pressions sur ces salariés ainsi que des solutions de reclassements en interne suite à l'externalisation de leur activité à « Securitas ».

On peut y arriver

Malgré l'éviction de la CGT dans certaines instances, dont l'Instance de Coordination des CHSCT, cette dernière continuera à vous informer et analyser pour vous les projets présentés par la direction.

Projets qui ont malheureusement très rarement pour but, d'améliorer les conditions de travail mais qui ont tendance au contraire, à les dégrader toujours plus.

Et comme l'avis des CHSCT n'est que consultatif, seul votre mobilisation, sous toutes ses formes est capable de mettre en échec un projet de dégradation des conditions de travail et de suppression d'emplois. La CGT vous y aidera.

Vos congés 2016 dans les mains de l'Entente !

Explications

On le sait maintenant, les salariés de production à Sochaux, n'auront que deux semaines de congés consécutives en été 2016. Pour obtenir ce fractionnement des congés, la direction est obligée d'obtenir l'aval des Délégués du Personnel de Sochaux. Cette autorisation est demandée à l'occasion d'un vote qui devra sans doute avoir lieu avant les congés de fin d'année.

Position des DP CGT

Les Délégués du Personnel CGT ne voteront pas le principe du fractionnement, car ils considèrent que les congés appartiennent aux salariés. Si la direction veut fabriquer à tout prix des voitures en été, libre à elle de faire appel à des volontaires, comme ce fût le cas en 2013, où la production demandée fût réalisée sans encombre.

Que fera l'Entente ?

La CGT à elle seule ne dispose pas d'un nombre d'élus DP suffisant pour contrer le fractionnement des congés.

Les salariés devront donc compter sur les syndicats FO, CFTC et CFE-CGC s'ils veulent pouvoir bénéficier de 4 semaines de congés consécutives.



Les élus DP des syndicats, CFE-CGC, FO et CFTC doivent voter « Contre » le principe du fractionnement afin de permettre à ceux qui le souhaitent d'avoir leur 4 semaines.

Les élus DP ont encore leur mot à dire !

Attention ça risque de ne pas durer, en effet, l'actuelle ministre du travail a déclaré très récemment que la question des fractionnements des congés pourrait être laissée dans les mains des directions d'entreprise, sous-entendu : bye-bye le vote des DP ! PSA peut-être bientôt entendu....

CGT du Site de Sochaux : PEUGEOT, VIGS, STPI, ISS, SIEDOUBS ☎ : 03 81 94 25 90

Mail : cgtpsa.sochaux@laposte.net Site internet : <http://psasochaux.reference-syndicale.fr>